

Assainissement non collectif en France: synthèse du suivi in situ des installations réalisé de 2011 à 2016

L. Olivier, Vivien Dubois, Philippe Branchu, Catherine Boutin, P. Artuit, A. Decout, Ludivine Dubourg, D. Dhumeaux, S. Jousse, C. Leval, et al.

▶ To cite this version:

L. Olivier, Vivien Dubois, Philippe Branchu, Catherine Boutin, P. Artuit, et al.. Assainissement non collectif en France: synthèse du suivi in situ des installations réalisé de 2011 à 2016. TSM. Techniques Sciences Méthodes – Génie urbain, génie rural, 2018, 7-8, pp.83-96. 10.1051/tsm/201807083. hal-02609227

HAL Id: hal-02609227 https://hal.inrae.fr/hal-02609227

Submitted on 16 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN FRANCE: SYNTHESE DU SUIVI IN SITU DES 2 **INSTALLATIONS REALISE DE 2011 A 2016** 3 ON-SITE WASTEWATER TREATMENT IN FRANCE: SUMMARY OF THE IN SITU ASSESSMENT 4 **CARRIED OUT FROM 2011 TO 2016** 5 OLIVIER Laurie¹, ARTUIT Pierre², BRANCHU Philippe³, DECOUT Alexandre⁴, DUBOIS Vivien¹, DUBOURG Laure⁵, DHUMEAUX Dominique⁶, JOUSSE Sylvie⁷, LEVAL Claire⁸, MOULINE Benoit⁹, 6 PORTIER Natacha¹⁰, SOULIAC Laure¹¹, SZABO Cédric⁶, PARISI Sandra¹², BOUTIN Catherine^{1*} 7 8 ¹Irstea, UR REVERSAAL, Centre de Lyon-Villeurbanne, 5 rue de la Doua CS20244, 69625 9 Villeurbanne, France ² Conseil Départemental de la Mayenne, ³ Cerema, Direction territoriale lle de France, ⁴ SPANC de la 10 région de Saint Jacut les pins, Morbihan, ⁵ Charentre Eaux, ⁶ Association des Maires Ruraux de 11 France, ⁷ Agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse, ⁸ Agence française pour la biodiversité, 12 ⁹ SATESE du conseil départemental du Calvados, ¹⁰ Comunauté d'agglomeration de l'Ouest 13 Rhodanien, Rhone, ¹¹ Ministère de la Transition écologique et solidaire, 14 ¹² Agence de l'Eau Loire-Bretagne 15 *catherine.boutin@irstea.fr 04 72 20 87 34 16 17 18 CATEGORIE DE L'ARTICLE : Recherche appliquée 19 FORMAT DE L'ARTICLE : Article scientifique/technique

Résumé

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

Le suivi in situ des installations d'assainissement non collectif (ANC) a duré 6 ans et a permis de collecter 1286 données validées sur 231 installations. Les installations sont classées en 3 familles, 13 filières et 33 dispositifs selon des critères liés aux processus d'épuration et aux techniques industrielles développées par les fabricants. Des classes de qualité des eaux usées traitées ont été élaborées, à partir de l'analyse de la réglementation française technique appliquée au traitement des eaux usées. La fréquence d'entretien curatif des installations est analysée par un outil utilisant la logique floue. Ces deux critères sont ensuite analysés conjointement et permettent de qualifier 18 des 33 dispositifs évalués. Les auteurs, constitués en groupe national public « suivi in situ des installations d'assainissement non collectif », fournissent ainsi des informations objectives d'une vingtaine de dispositifs d'ANC dans leurs conditions réelles de fonctionnement. Les dispositifs qui obtiennent une classe de qualité « acceptable » à la fois pour la qualité des eaux usées traitées et la fréquence d'entretien curatif sont trois dispositifs de la famille CFSF : i) le filtre à sable traditionnel de la filière « sable » (S1); deux dispositifs agréés : ii) le dispositif étudié de la filière « végétaux » (FPR) et iii) l'un des deux dispositifs étudiés de la filière « copeaux de coco » (CC2). Ainsi, seulement 12 % des dispositifs agréés étudiés répondent au qualificatif « acceptable » à la fois vis-à-vis de la qualité des eaux usées traitées et de la fréquence d'entretien curatif. Cette étude donne un éclairage scientifique et technique destiné à alimenter la réflexion des responsables des politiques publiques aux diverses échelles du territoire : Commune, Collectivité en charge du service public d'assainissement non collectif (SPANC), Conseil Départemental, Agences de bassin, Ministères en charge de l'assainissement non collectif et Commission Européenne.

41 **Mots-clés :** Assainissement non collectif, entretien curatif, eaux usées traitées, logique floue, 42 statistiques descriptives, suivi *in situ*.

Abstract

An assessment of 1286 validated data from 231 on-site sanitation facilities was carried during 6 years in France. Facilities are classified in 3 families, 13 categories and 33 systems according to sanitation processes and industrial technologies developed by manufacturer. Classes of treated wastewater quality were created based on the analysis of the French regulation used for wastewater treatment. The frequency of curative maintenance is analyzed using fuzzy logic. Then, these two criteria are jointly analyzed and allow assessing 18 systems out of 33. Authors, members of the national public group « assessment of on-site sanitation systems », provide objective information on the quality of treated wastewater and curative maintenance of twenty systems under real operating conditions. Systems that obtain an « acceptable » quality class for both treated wastewater quality and frequency of curative maintenance are all from the BSFM family: i) Traditional sand filter (S1) and 2 approved systems: ii) Constructed wetland system (CW) and iii) One system of the coconut shavings category (CS2). Hence, only 12% of approved systems studied in this project are « acceptable » for both treated wastewater quality and frequency of curative maintenance. This study gives scientific and technical information for political stakeholders at different territory scales: Municipality, Public entities

- in charge of the on-site sanitation service (SPANC), French departments, Water agencies, Ministry in
- 59 charge of on-site wastewater treatment and European Commission.
- 60 **Keywords:** Curative maintenance, descriptive statistics, fuzzy logic, in situ assessment, on-site
- sanitation, treated wastewater.
 - Introduction

- 63 Le suivi in situ des installations d'assainissement non collectif [BOUTIN et al., 2017a]¹ s'est déroulé
- sur une période de 6 ans (2011 à 2016) en mobilisant un grand nombre d'acteurs publics à différentes
- 65 échelles du territoire : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en régie, associations
- de SPANC, Conseils Départementaux, organismes de recherche publics sans oublier les propriétaires
- des installations suivies. Le regroupement d'un grand nombre de partenaires a permis de réaliser
- 68 1448 prélèvements sur près de 250 installations en France.
- 69 Le suivi porte sur des filières réglementaires uniquement, qu'elles soient traditionnelles ou agréées
- 70 [Ministre d'Etat et al., 2012] et pour lesquelles un point de rejet localisé est accessible pour réaliser un
- 71 prélèvement. D'autres critères techniques ont été pris en compte dans la sélection des sites
- 72 (résidence principale, traitement des eaux usées domestiques exclusivement), le type de dispositif ne
- fait pas partie de ces critères de choix.
- Les dispositifs avec rejet localisé sont très variés et nombreux : l'étude a porté sur 33 dispositifs
- différents classés en 13 filières appartenant elles-mêmes à trois familles de traitement : i) les Cultures
- 76 Fixées sur Support Fin (CFSF), ii) les Cultures Fixées Immergées (CFI) et iii) les Cultures Libres (CL)
- 77 [BOUTIN et al., 2017].
- 78 Les 1448 prélèvements réalisés ont abouti à des caractérisations physico-chimiques des eaux usées
- 79 traitées (matières en suspension (MES), demande chimique en oxygène (DCO), demande biologique
- 80 en oxygène (DBO₅), azote ammoniacal (N-NH₄⁺), nitrates (N-NO₃⁻) et azote Kjeldahl (NK)) et des
- 81 informations sur les opérations d'entretien réalisées.
- 82 Le but de ce suivi *in situ* est de s'assurer de l'adaptation pérenne des installations d'ANC aux charges
- 83 hydrauliques et organiques émises par les activités des particuliers dans les conditions réelles de vie
- des ouvrages. De plus, les opérations d'entretien curatifs (c'est-à-dire toutes les opérations relevées,
- dans le cadre du suivi in situ, hors vidange et entretien courant) réalisées sur les installations, ont été
- 86 étudiées afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements.
- 87 Les situations rencontrées dans le cadre du suivi, aussi diverses soient-elles, sont représentatives de
- 88 la diversité des situations de l'ANC à l'échelle de l'habitat. En ce sens, les résultats sont extrapolables
- 89 d'un point de vue technique. Par contre, le jeu de données recueillies n'est en aucun cas représentatif
- 90 de la situation nationale : le poids relatif des différents dispositifs étudiés est probablement différent de
- 91 ceux installés sur le territoire français.

¹ En plus du rapport final, les résultats se déclinent sous trois autres formats [BOUTIN et al., 2017b:, 2017c, 2017d]. L'ensemble est disponible en ligne : http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00054553

Pour pouvoir analyser les diverses situations techniques rencontrées, et au vu du nombre très important de données, il a fallu mettre au point et développer des outils appropriés. Un modèle statistique a été créé afin d'analyser et comparer les qualités chimiques des eaux usées traitées. La méthodologie statistique et les résultats sont présentés dans [OLIVIER, 2018]. Ce modèle identifie très souvent le dispositif comme responsable des différences importantes entre les qualités des rejets. De ce fait, et après avoir défini des classes de qualité issues d'une analyse des réglementations techniques existantes tant en assainissement collectif qu'en assainissement non collectif, une étude complémentaire par des statistiques descriptives prend tout son sens.

- L'entretien curatif des installations a été analysé en utilisant un outil original basé sur la logique floue dont la méthodologie est également présentée dans cet article.
- Au travers de cet article, la qualité des eaux usées traitées est évaluée par le biais de classes de qualité ainsi que les fréquences d'entretien curatif des installations suivies. Enfin, ces deux aspects sont croisés pour réaliser une analyse conjointe.

1. Matériels

92

93

94

95

96

97

98

99

105

106

1.1. Qualité des eaux usées traitées

- La collecte des données, la méthodologie de validation des prélèvements et les paramètres analysés sont présentés dans la partie Matériels et Méthodes de [OLIVIER, 2018].
- Le traitement des données est réalisé sur 1286 prélèvements validés et 231 installations suivies. Ces prélèvements validés ont été classés selon 3 familles, 13 filières et 33 dispositifs (figure 1). Les 3 familles en assainissement non collectif sont les CFSF, les CFI et les CL. Chaque famille regroupe différentes filières de traitement qui se déclinent selon des caractéristiques communes de conception telles que le matériau de support pour les CFSF, le support mobile ou fixe des CFI ou encore la présence ou non de décanteur primaire pour les CL.
- Le dispositif désigne un produit commercialisé par un fabricant d'ANC. Au sein de chaque filière, les dispositifs se distinguent par des aspects techniques spécifiques: la conception, le système d'aération, le nombre de cuves, la profondeur du filtre, etc. Tout au long de cet article, les dispositifs seront présentés de manière anonyme par la dénomination décrite en figure 1.

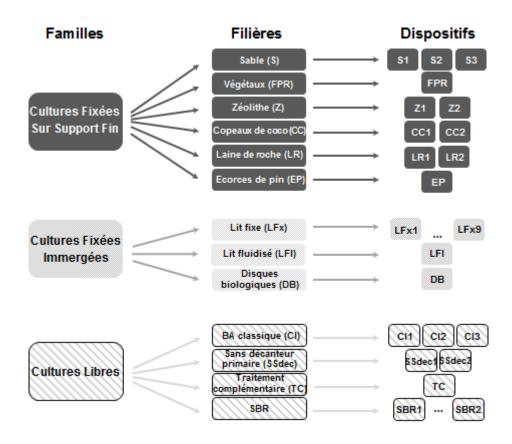


Figure 1 : Représentation des 3 familles, 13 filières et 33 dispositifs

1.2. Entretien « curatif » des installations

Lors de la visite d'une installation, l'agent préleveur remplit une fiche de visite et de prélèvement qui décrit l'état de fonctionnement de l'installation au moment de la visite et répertorie les dernières visites et opérations d'entretien effectuées. En l'absence du particulier, l'information sur l'entretien n'est pas renseignée pour la visite. Il a été constaté que le passage de l'agent préleveur permet de détecter des situations de dysfonctionnement et ainsi de déclencher une intervention, comme par exemple rebrancher un tuyau de recirculation, déboucher une canalisation, ... (tableau l).

Suite à la lecture attentive des commentaires, les opérations d'entretien ont été classées en trois catégories :

- Les opérations d'entretien curatif : Ce sont des opérations réalisées de façon obligatoire, pour éviter les nuisances. Ces opérations regroupent des opérations de réparation, de remplacement de matériel (y compris le média filtrant), de réglages, d'adaptations et de modifications pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages.
- Les opérations d'entretien courant : Ce sont des opérations de nettoyage avec ou sans intervention spécifique sur des ouvrages.
- Les opérations de vidange : ces opérations consistent à extraire des sous-produits issus du traitement :
 - Boues pour les dispositifs des CFI et CL
 - o Matières de vidange lorsque les sous-produits sont extraits de la fosse toutes eaux

140 Dépôt de surface pour les boues déposées en surface du 1^{er} étage de filtres plantés. 141 Seules les données concernant l'entretien curatif ont été étudiées en détail et sont présentées dans 142 cet article. 143 Pour chaque installation, le nombre d'opération d'entretien curatif a été comptabilisé sur une période 144 qui couvre la mise en service de l'installation jusqu'à la fin du suivi. S'il existe une ou plusieurs 145 périodes non renseignées, la période retenue se réduit à celle du recueil d'informations consécutives 146 disponibles. 147 Parmi les 183 installations dont l'entretien curatif est renseigné, 136 installations n'ont eu aucune 148 opération d'entretien curatif et 47 installations ont eu entre 1 et 5 opérations. Au total, ce sont 62 149 opérations qui ont été répertoriées. 150 La liste des opérations d'entretien curatif et les dispositifs associés sont présentés dans le tableau I. 151 2. Méthodes 152 2.1. Qualité des eaux usées traitées 153 La qualité chimique des eaux usées traitées a été qualifiée au regard de seuils définis spécifiquement 154 dans le cadre de cette étude. 155 En assainissement non collectif, l'Etat a fait le choix, par réglementation, d'autoriser la mise en œuvre 156 des dispositifs qui ont fait leur preuve, notamment vis à vis de la qualité de l'eau usée traitée, sur 157 plate-forme d'essais selon une procédure établie [Annexes 2 et 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 158 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 ; NF EN 12566-3 + A2]. Les critères de qualité de l'eau usée 159 traitée attendus en situation réelle ne sont cependant pas définis. Les agréments ainsi attribués 160 correspondent donc à une « objectif de moyen » (tableau II). A contrario, en assainissement collectif, 161 la réglementation fixe, pour certains paramètres, les objectifs à atteindre pour le rejet de la station 162 d'épuration (tableau II). 163 Les paramètres azotés sont également analysés. La règlementation impose des contraintes très 164 strictes sur ce paramètre lorsque les conditions du milieu récepteur l'imposent, en zones sensibles par 165 exemple. Il n'est pas envisagé de généraliser à l'ANC de telles exigences. Les seuils retenus ont été 166 élaborés sur la base des principaux processus d'oxydation et volatilisation, mis en œuvre dans les 167 dispositifs rencontrés. Ils sont ainsi le reflet des conditions d'oxygénation adaptées aux processus de 168 dégradation mis en œuvre dans les dispositifs rencontrés; les exigences qui en découlent sont 169 relativement modérées. 170 La nitrification consiste en une oxydation de l'azote sous forme d'ions N-NO₃ : l'azote Kjeldhal (NK) 171 diminue ainsi que l'azote ammoniacal (N-NH₄⁺), les concentrations en nitrates peuvent alors être 172 importantes. Cette oxydation a lieu en présence d'oxygène. 173 La dénitrification consiste en une formation d'azote gazeux (N₂) ; c'est un stade ultime de dégradation, 174 qui, dans les procédés étudiés, utilise l'azote N-NO₃ c'est-à-dire prend place après la nitrification. Les 175 concentrations résiduelles en nitrates sont donc relativement faibles ainsi que les concentrations en

- ions ammonium. La dénitrification a lieu en conditions anoxiques (concentration en oxygène très faible
- à nulle) et en présence d'une quantité suffisante de matière organique.
- 178 Ces mécanismes de dégradation des formes azotées sont complexes. Toutes les techniques
- d'épuration ne sont pas conçues pour répondre aux mêmes objectifs de transformation de l'azote.
- Ainsi, les CFSF, conçues pour fonctionner en présence d'oxygène, assurent une nitrification mais ne
- sont pas le siège d'une dénitrification contrôlée. Dans cette famille, il existe une exception : celle de la
- 182 filière « végétaux » dont une partie, conçue pour fonctionner en anoxie, est le siège théorique des
- processus de dénitrification. En assainissement collectif, les CFI et CL sont conçues, pour dégrader,
- au moins partiellement, l'azote jusqu'à sa forme gazeuse avec des processus de nitrification et
- 185 dénitrification.
- 186 L'analyse est conduite en référence à des seuils différents selon les dispositifs concernés et les
- processus associés, soit de nitrification, soit de nitrification/dénitrification.
- Des concentrations résiduelles de NK ou N-NH₄⁺, respectivement supérieures à 90 mg.L⁻¹ et 85 mg.L⁻¹
- et sur la base d'une concentration initiale en eaux usées brutes évaluée à 145 mg.L⁻¹ [Eme, 2015],
- 190 sont le reflet d'une absence de nitrification; effectivement, la diminution obtenue est attribuée
- 191 essentiellement à la consommation par les bactéries ayant contribué à dégrader la DBO₅, en la
- réduisant de 630 mg.L⁻¹ à 70 mg.L⁻¹. La qualité de l'eau usée traitée est alors dite « inacceptable ».
- 193 La dénitrification est jugée « acceptable » si la concentration résiduelle en ions nitrates est inférieure
- 194 à 30 mg.L⁻¹ et si la concentration résiduelle en ions ammonium est inférieure à 30 mg.L⁻¹ ou la
- concentration résiduelle en NK est inférieure à 33 mg.L⁻¹.
- 196 En absence de dénitrification, la nitrification est jugée « acceptable » si la concentration en ions
- nitrates : N-NO₃ est supérieure à celles en ions ammonium : N-NH₄ . A l'inverse, si les concentrations
- en en ions ammonium : N-NH₄⁺ étaient supérieures aux concentrations en nitrates : N-NO₃⁻, la
- 199 situation devient « médiocre », le faible degré d'oxydation des formes azotées étant un indicateur de
- 200 la santé du filtre et du risque de passage en conditions anaérobies.
- 201 En ce qui concerne les paramètres caractéristiques de la pollution carbonée (MES, DCO et DBO₅), les
- seuils retenus pour une qualité « acceptable » sont les seuils les moins contraignants définis en AC
- 203 (DCO et DBO₅) excepté pour les MES où le seuil de 30 mg.L⁻¹ est choisi selon les « objectifs de
- 204 moyens » définis en ANC. La qualité sera jugée « inacceptable » si les concentrations sont
- supérieures aux concentrations rédhibitoires. Entre ces 2 valeurs, la qualité est qualifiée de médiocre.
- 206 Pour chaque paramètre, il en résulte trois classes de qualité mentionnées dans le tableau III.
- 207 Ensuite, les résultats sont traduits sous forme d'une appréciation globale de qualité des eaux usées
- traitées. Par sa construction, cette qualification globale de la qualité des eaux usées traitées intègre la
- 209 présence de fractions résiduelles de pollution (MES, DCO et DBO₅) mais aussi les conditions de
- 210 dégradations biologiques, spécifiques aux dispositifs nitrifiants ou dénitrifiants (indicateur des
- 211 paramètres azotés).

- Pour que la qualification globale des eaux usées traitées soit de classe « acceptable », il convient que conjointement :
- vis-à-vis des paramètres caractéristiques de la pollution carbonée, 80 % des valeurs de
 chaque paramètre MES, DCO et DBO₅ soient tous de classe « acceptable » ;
 - vis-à-vis de l'oxydation des formes azotées par voie de nitrification et/ou de nitrification et dénitrification, les exigences sont modestes et reviennent à imposer que 20 % des valeurs soient de classe « acceptable ».
 - La classe de qualité globale retenue est la classe la plus discriminante des quatre classes de chaque percentile précité. Elle est « médiocre » si l'un au moins des 4 percentiles est de classe « médiocre » et les autres sont de classe « acceptable ». Elle est « inacceptable » dès que l'un au moins des 4 percentiles est de classe « inacceptable ».
- Le choix de comparer la concentration correspondant au percentile 80 de la distribution des concentrations en MES, DCO et DBO₅, aux seuils de qualité définis précédemment s'appuie sur la méthodologie appliquée à la définition d'une eau de bonne qualité dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau [Ministre d'Etat, 2010]. Cela signifie que l'on tolère que 20 % des données soient situées dans la classe de qualité inférieure. Pour l'azote, en raison de son caractère non réglementaire, la tolérance de dépassement du seuil est plus souple et est fixé à 80%.

2.2. Entretien « curatif » des installations

216

217

218

219

220

221

222

229

230

231

232

233

234

235

236

237

- L'analyse des données commentées (recueillies lors des visites chez les particuliers) est réalisée par la logique floue à l'aide du logiciel Fispro [Guillaume et al, 2011] qui a été développé par Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) et l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) dont l'objectif est de fournir une note à chaque installation suivant les différentes règles créées qui caractérisent le nombre d'opérations d'entretien curatif réalisées sur une période donnée.
 - La logique floue est utilisée pour modéliser le langage naturel qui ne peut être évalué seulement comme vrai ou faux. Elle permet d'utiliser des concepts linguistiques plus nuancés qui sont modélisés par des ensembles flous et ensuite utilisés dans des programmes de calcul [Guillaume S. et al, 2005].
- 239 FisPro va créer un système d'inférence flou qui se caractérise par :
- des variables d'entrée (ensembles flous)
- des règles définies à dire d'experts
- une variable de sortie
- 243 Pour étudier l'entretien curatif des installations, les variables d'entrée du système sont :
- l'âge de l'installation en fin de suivi
- le nombre cumulé d'opérations d'entretien curatif
- Ces variables sont ensuite partitionnées en plusieurs classes. Pour l'âge des installations, il a été choisi de qualifier de :

« jeune » une installation âgée de moins d'un an (< 12 mois) en fin de suivi,

- « moyen » une installation âgée entre 3 et 5 ans (entre 36 et 60 mois)
- « âgé » une installation de plus de 7 ans (> 84 mois) en fin de suivi.

Les âges intermédiaires appartiendront à plusieurs classes à la fois. Par exemple, de 12 à 35 mois, l'âge de l'installation sera de moins en moins « jeune » et de plus en plus « moyen ». Cette représentation par ensembles flous se fait en définissant les bornes des classes sous FisPro en se basant sur les connaissances expertes disponibles.

La figure 2 représente les trois sous-ensembles flous des 3 classes « jeune », « moyen » et « âgé ». La relation entre les classes (« jeune », « moyenne », « âgé ») et les valeurs numériques (en mois) se fait par les degrés d'appartenance aux ensembles flous. Par exemple, une installation âgée de 20 mois est considérée comme jeune avec un degré d'appartenance de 0,65 et comme moyenne avec un degré d'appartenance de 0,35. Elle n'est pas considérée comme âgée.

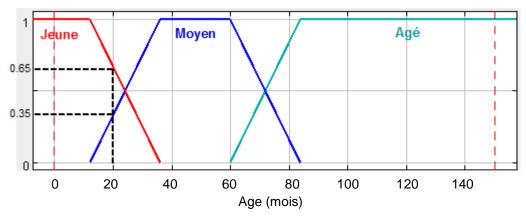


Figure 2 : Partitionnement de la variable d'entrée « âge de l'installation en fin de suivi »

Les opérations d'entretien « curatif » réalisées ont été réparties en trois classes, selon un nombre croissant d'opérations:

- 0 opération d'entretien «curatif»
- 1 opération d'entretien «curatif»
- 2 opérations ou plus d'entretien «curatif»

L'ensemble des règles floues est créé, à dire d'expert, en se positionnant à la place du propriétaire de l'installation qui a conscience que l'entretien est nécessaire et qu'un minimum d'opérations doit être effectué.

Trois niveaux d'acceptabilité de fréquences des opérations d'entretien curatif ont été définis et associés à 3 notes : Acceptable (note de 10/10), médiocre (5/10) et inacceptable (0/10).

Les règles floues sont créées en partant du prédicat suivant : le particulier trouve « acceptable » de réaliser une opération d'entretien curatif lorsque son installation a plus de 5 ans. Ces règles ont été créées en absence de lien avec d'éventuelles garanties commerciales (tableau IV).

- Pour évaluer les fréquences d'entretien curatif d'un dispositif, d'une filière ou d'une famille, la
- 276 moyenne des notes fournies par l'outil pour chaque installation est calculée; elle permet de juger
- 277 l'acceptabilité des fréquences d'entretien curatif définies selon 3 classes.
- 278 La fréquence d'entretien curatif sera jugée :
 - « acceptable » si la note moyenne est supérieure ou égale à 8.5/10, c'est-à-dire si une opération d'entretien curatif est survenue au bout de 4,3 ans ou plus.
- « médiocre » si la note est comprise entre 7 et 8.5, c'est-à-dire si une opération d'entretien a été réalisée entre 3.5 et 4.3 années de fonctionnement.
- « inacceptable » si la note est inférieure à 7/10, ce qui correspond à une opération dans les 3 premières années et demi.
 - 3. Résultats et discussion
 - 3.1. Analyse de la qualité des eaux usées traitées
- 287 **3.1.1 Filières**

280

285

- 288 Filières étudiées de la famille des CFSF
- 289 Les filières étudiées « sable », « végétaux » et « copeaux de coco » fournissent une eau usée traitée
- 290 appartenant à la classe de qualité globale : « acceptable ». A titre d'exemple, les concentrations du
- 291 80^{ème} percentile en MES sont respectivement de 18, 14 et 30 mg.L⁻¹.
- 292 La filière « zéolithe » étudiée fournit une eau usée traitée de qualité globale « médiocre » ; c'est la
- 293 concentration du 80^{ème} percentile en MES qui entraîne ce classement avec une valeur à 68 mg.L⁻¹.
- 294 La filière « laine de roche » étudiée fournit aussi une eau usée traitée de qualité « médiocre » et ce
- sont les deux concentrations des percentiles en MES, DBO₅ respectivement de 44 et 48 mg.L⁻¹ et la
- 296 classe du 20^{ème} percentile des paramètres azotés qui entraînent ce classement.
- 297 Filières étudiées de la famille des CFI
- 298 Les filières étudiées « lit fixe » et « lit fluidisé » fournissent une eau usée traitée de qualité globale
- 299 « médiocre » et ce sont les concentrations du 80^{ème} percentile en MES qui entraînent ce classement
- 300 avec des valeurs à 49 et 84,6 mg.L⁻¹ respectivement pour les filières « lit fixe » et « lit fluidisé ».
- 301 Filières étudiées de famille des CL
- 302 La filière « SBR » étudiée fournit une eau usée traitée de meilleure qualité par rapport aux autres
- 303 filières de cette famille mais sa classe de qualité globale est « médiocre ». C'est la concentration du
- 304 80^{ème} percentile en MES qui entraîne ce classement avec une valeur de 48 mg.L⁻¹.
- 305 Les trois autres filières étudiées « traitement complémentaire », « classique » et « sans décanteur
- 306 primaire » fournissent une eau usée traitée de qualité globale « inacceptable »; toutes les
- 307 concentrations du 80^{ème} percentile en MES entraînent ce classement avec des valeurs à 136, 129 et
- 308 270 mg.L⁻¹ respectivement pour les filières « traitement complémentaire », « classique » et « sans
- décanteur primaire». Vis-à-vis de la filière « classique », la concentration du 80^{ème} percentile en DBO₅

(48 mg.L⁻¹) est aussi « inacceptable ». Pour la filière « sans décanteur primaire », ce sont les 3 percentiles MES, DCO et DBO₅ qui sont dans la classe « inacceptable ».

Qualité globale des eaux usées traitées par les filières

La figure 3 résume la qualité globale des eaux usées traitées pour onze des filières ; les deux autres filières « écorce de pin » de la famille des CFSF et « disques biologiques » de la famille des CFI sont d'un effectif insuffisant (inférieur à 12 prélèvements ou 3 installations, [BOUTIN et al., 2017]) pour pouvoir qualifier la qualité de leurs eaux usées traitées.

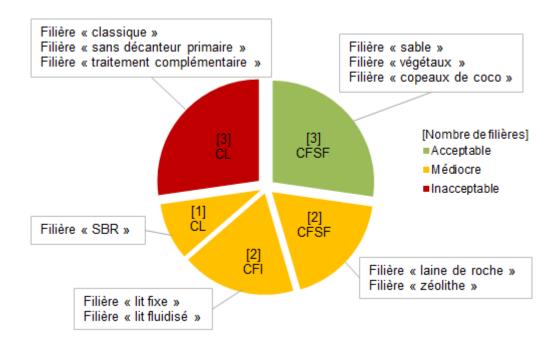


Figure 3 : Nombre de filières par famille et par classe de qualité globale des eaux usées traitées

3 filières de la famille des CFSF délivrent une eau usée traitée de qualité globale « acceptable », 3 filières de la famille des CL délivrent une eau usée traitée de qualité globale « inacceptable » et 5 filières classées parmi les 3 familles délivrent une eau usée traitée de qualité globale « médiocre ».

Ce classement en filières recouvre à des hétérogénéités dans les classes de qualité des eaux usées traitées issues des dispositifs, c'est pourquoi, l'analyse des dispositifs est également présentée.

3.1.2 Dispositifs

Dispositifs étudiés de la famille CFSF

Parmi les huit dispositifs étudiés de la famille des CFSF dont le nombre de prélèvements ou d'installations sont suffisants :

3 délivrent une eau usée traitée de qualité globale « acceptable » : ce sont les filtres à sable (S1), les filtres plantés de roseaux (FPR) et le dispositif CC2 de la filière « Copeaux de coco » dont la surface de filtration est proche de 0,80 m²/EH. A titre d'exemple, les concentrations du 80^{ème} percentile en MES sont respectivement de 19, 14 et 28 mg.L⁻¹.

- 1 délivre une eau usée traitée de qualité globale « inacceptable » : il s'agit du dispositif Z1 de la filière « Zéolithe ». La concentration du 80^{ème} percentile en MES entraîne ce classement avec une valeur de 111 mg.L⁻¹.
- 4 délivrent une eau usée traitée de qualité globale « médiocre ». C'est la concentration du 80^{ème} percentile en MES qui entraîne ce classement pour deux dispositifs (CC1 et Z2) des deux filières « copeaux de coco » et « zéolithe » avec respectivement une valeur de 43 et 62 mg.L⁻¹. Pour l'un des deux dispositifs (LR2) de la filière « laine de roche », c'est la classe du 20^{ème} percentile en paramètres azotés qui entraîne ce classement ; pour l'autre dispositif de cette même filière (LR1), les quatre percentiles sont dans la classe « médiocre ».

Dispositifs étudiés de la famille CFI

332

333

334335

336

337

338

339340

341

342

343

357

358

359

360

361362

363

364

365

366

367368

369

- Parmi les sept dispositifs étudiés de la famille des CFI dont le nombre de prélèvement ou d'installation sont suffisants :
- 2 délivrent une eau usée traitée de qualité globale « acceptable », ce sont les dispositifs LFx1 et LFx9. A titre d'exemple, les concentrations du 80^{ème} percentile en MES sont respectivement de 8 et 29 mg.L⁻¹.
- 1 délivre une eau usée traitée de qualité globale « inacceptable », il s'agit du dispositif LFx3.

 C'est la concentration du 80^{ème} percentile en DBO₅ qui entraîne ce classement avec une valeur de 78 mg.L⁻¹.
- 4 délivrent une eau usée traitée de qualité globale « médiocre ». C'est la concentration du 80^{ème} percentile en MES qui entraîne ce classement pour deux dispositifs : LFx6 et LFx7 avec respectivement une valeur de 58 et 56 mg.L⁻¹. Pour le dispositif LFx4, ce sont les concentrations du 80^{ème} percentile en MES et en DCO (respectivement de 59 et 233 mg.L⁻¹) qui entraînent ce classement. Pour le dispositif LFI, ce sont les concentrations du 80^{ème} percentile en MES et la classe des paramètres azotées (respectivement de 84,6 mg.L⁻¹et médiocre) qui entraînent ce classement.

Dispositifs étudiés de la famille CL

- Parmi les six dispositifs étudiés de la famille des CL dont le nombre de prélèvement ou d'installations sont suffisants :
 - 3 délivrent une eau usée traitée de qualité globale « médiocre », ce sont les trois dispositifs SBR1, SBR2 et SBR3 de la filière « SBR ». C'est la concentration du 80^{ème} percentile en MES qui entraîne ce classement pour ces trois dispositifs avec respectivement une valeur de 56, 49 et 34 mg.L⁻¹.
 - 3 délivrent une eau usée traitée de qualité globale « inacceptable ». C'est la concentration du 80^{ème} percentile en MES qui entraîne ce classement pour l'unique dispositif TC de la filière « traitement complémentaire » avec respectivement une valeur de 136 mg.L⁻¹. Pour le dispositif Cl1 de la filière « classique », ce sont les concentrations du 80^{ème} percentile en MES et en DBO₅ (respectivement de 129 et 82 mg.L⁻¹) qui entraînent ce classement ; pour le dispositif SSdec1 de la filière « sans décanteur primaire », ce sont les concentrations du 80^{ème}

percentile en MES, DCO et DBO₅ (respectivement de 288, 673 et 103 mg.L⁻¹) qui entraînent ce classement.

Qualité globale des eaux usées traitées par les dispositifs étudiés

La figure 4 résume la qualité globale des eaux usées traitées pour 21 dispositifs, les autres n'ayant pas un effectif suffisant.

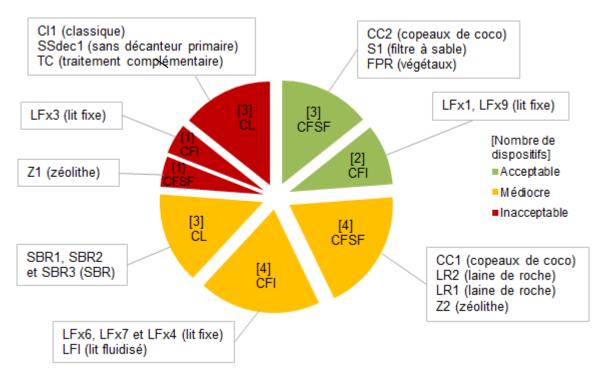


Figure 4 : Nombre de dispositifs par famille et par classe de qualité globale des eaux usées traitées

Cette analyse globale porte sur 20 dispositifs agréés et un dispositif traditionnel : le filtre à sable vertical.

En résumé, 4 dispositifs agréés sur 20 (20 %) et le dispositif traditionnel délivrent une eau usée traitée de qualité globale « acceptable ». A l'inverse, 80 % des dispositifs d'épuration agréés étudiés délivrent une eau usée traitée de qualités « médiocre » ou « inacceptable ».

Dans la majorité des cas, les classes retenues pour le paramètre MES et pour la qualité globale (4 paramètres) sont les mêmes.

3.2. Analyse de l'entretien curatif des installations

3.2.1 Filières

370

371

372

373

374

375376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

La figure 5 présente les classes d'acceptation des fréquences d'entretien curatif pour 11 filières dont l'effectif des installations est suffisant. Les résultats des filières ayant moins de 3 installations ne sont pas mentionnés.

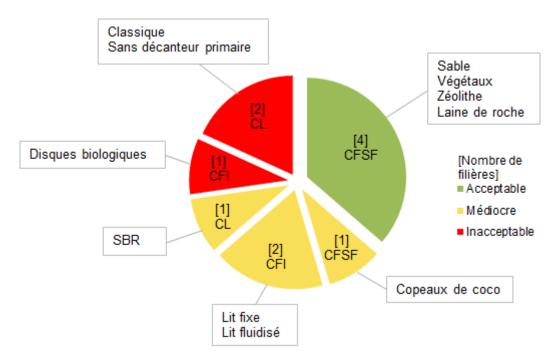


Figure 5 : Nombre de filières par famille et par classe d'acceptation de fréquence d'entretien curatif

Parmi les 11 filières étudiées et qualifiées :

- 4 filières ont une fréquence d'entretien « curatif » « acceptable » soit 36 %.
- 4 filières ont une fréquence d'entretien « curatif » « médiocre » soit 36 %.
- 3 filières une fréquence d'entretien « curatif » « inacceptable » soit 28 %.

Filières étudiées de la famille des CFSF

Les filières étudiées de la famille CFSF montrent de bons résultats pour l'entretien «curatif» : de 79% à 100% des installations présentent des opérations d'entretien «curatif» de fréquence « acceptable ». Au sein de cette famille, la filière « zéolithe » a les meilleurs résultats, puisque aucune opération d'entretien « curatif » n'a été réalisée sur les 16 installations suivies. L'une des installations de la filière « végétaux » a fait l'objet d'une modification de pente des écoulements hydrauliques. Vient ensuite la filière « laine de roche » pour laquelle l'une des installations a fait l'objet de plusieurs opérations d'entretien « curatif » expliquant le classement d'une installation en fréquence « inacceptable ». Pour la filière « sable », les dysfonctionnements relevés sur 2 des 3 installations portent sur un organe extérieur au traitement biologique : la pompe de relevage des eaux usées traitées. Sont classés en dernière position les filtres à copeaux de coco avec des opérations assez fréquentes pour maintenir l'équirépartition des eaux usées à traiter.

Filières étudiées de la famille des CFI

Pour les filières étudiées de la famille des CFI, la fréquence des opérations d'entretien « curatif » est « acceptable » dans 67 % à 75 % des cas selon la filière. Pour cette famille, les diverses opérations listées dans le Tableau I, réalisées par les constructeurs ou leurs opérateurs qualifiés concernent principalement des changements de matériels et des adaptations.

Notons que l'opération d'entretien « curatif » enregistrée sur l'une des 4 installations de la filière « lit fluidisé » concerne sa reprogrammation et que pour la filière « disques biologiques », l'opération réalisée sur l'une des 3 installations concerne le changement du moteur d'entraînement des disques.

Filières étudiées de la famille des CL

Pour les filières étudiées de la famille CL, les opérations d'entretien « curatif » sont les plus fréquentes et la fréquence « acceptable » n'est obtenue que pour 33 % à 69 % des installations. Ces résultats ne concernent que 3 filières : pour la quatrième filière « traitement complémentaire », le suivi des opérations d'entretien « curatif » a été réalisé sur un effectif trop réduit (2 installations).

Dans la famille des CL, c'est la filière « SBR » qui présente les fréquences d'opérations d'entretien « curatif » les plus faibles.

3.2.2 Dispositifs

Le nombre d'installations étudiées pour chaque dispositif varie de 1 à 21. Les résultats des filières ayant moins de 3 installations ne sont pas mentionnés.

A l'échelle des dispositifs, l'amplitude de variation des notes est large et s'étend de 10 (dispositifs Z2, LR2 et LFx4) à 3,9 (dispositif Cl1). Cette note de 3,9 correspond à une fréquence de 2 ans (1 opération d'entretien curatif au bout de 2 ans en moyenne). La figure 6 présente les classes d'acceptation des fréquences d'entretien curatif pour 19 dispositifs dont l'effectif des installations est suffisant.

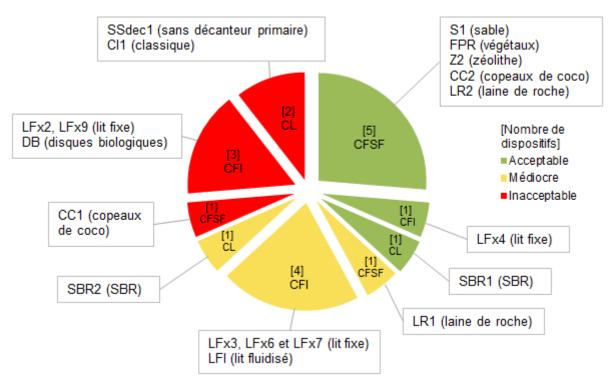


Figure 6 : Nombre de dispositifs par famille et par classe d'acceptation de fréquence d'entretien curatif

Parmi les 19 dispositifs étudiés et qualifiés :

- 7 dispositifs ont une fréquence d'entretien « curatif » « acceptable » soit 37 %.
- 6 dispositifs ont une fréquence d'entretien « curatif » « médiocre » soit 31,5 %.
- 6 dispositifs une fréquence d'entretien « curatif » « inacceptable » soit 31,5 %.

436 Dispositifs étudiés de la famille CFSF

- 437 C'est la famille des CFSF qui présente la plus grande proportion de dispositifs de fréquence
- d'entretien « curatif » acceptable. En effet, 70 % des dispositifs étudiés ont une fréquence qualifiée d'«
- 439 acceptable ».

440 Dispositifs étudiés de la famille CFI

- Dans la famille des CFI, seul 1 des 8 dispositifs qualifiés (soit 13 %) présente une fréquence
- d'entretien « curatif » acceptable. 50 % des dispositifs qualifiés de la famille des CFI ont une
- 443 fréquence d'entretien « curatif » qualifiée de « médiocre » et 37 % ont une fréquence d'entretien
- 444 qualifiée d'« inacceptable ». Cette analyse à l'échelle du dispositif apporte essentiellement des
- 445 précisions sur les dispositifs de la filière « lit fixe ». Les résultats pour les 6 dispositifs de cette filière
- 446 montrent des situations diverses avec des fréquences d'opération « acceptable » pouvant être très
- fortes (100 % pour LFx4) à faibles (autour de 30 % pour LFx1 et LFx9).

448 Dispositifs étudiés de la famille CL

- Dans la famille des CL, seul 1 des 4 dispositifs qualifiés (soit 25 %) présente une fréquence
- d'entretien « curatif » « acceptable », 25 % des dispositifs qualifiés de cette famille ont une fréquence
- d'entretien « curatif » « médiocre » et 50 % ont une fréquence d'entretien qualifiée d'« inacceptable ».
- 452 En conclusion, quatre dispositifs de la famille des CFSF (S1, FPR, Z2 et LR2), ainsi qu'un de la famille
- des CFI (LFx4) sont peu sujets aux opérations d'entretien « curatif ». Cette situation leur confère une
- 454 note supérieure à 9,5.
- 455 C'est dans les familles des CFI et des CL qu'appartiennent les trois dispositifs (LFx1, LFx9 et Cl1) aux
- 456 fréquences d'opération curative les plus contraignantes : la note la plus basse est de 3,9.
- 457 La technicité nécessaire au fonctionnement des dispositifs des familles des CFI et des CL génère le
- 458 plus souvent une surveillance accrue et des opérations d'entretien « curatif » dont la fréguence est
- 459 qualifiée de « médiocre » ou « inacceptable » vis-à-vis de la référence fixée à dire d'expert (absence
- d'opération pendant 5 années consécutives).

4. Analyse conjointe de la qualité des eaux usées traitées et de l'entretien curatif

- 462 Dans cette partie est présentée l'analyse conjointe de la qualité des eaux usées traitées et de
- 463 l'entretien curatif dans un premier temps pour les filières puis pour les dispositifs.

464 **4.1 Filières**

- La figure 7 regroupe l'entretien « curatif » et la qualité des eaux traitées pour les dix filières dont les
- informations communes existent. Pour trois filières, « écorces de pin », « disques biologiques » et
- 467 « traitement complémentaire », les informations ne sont pas disponibles.

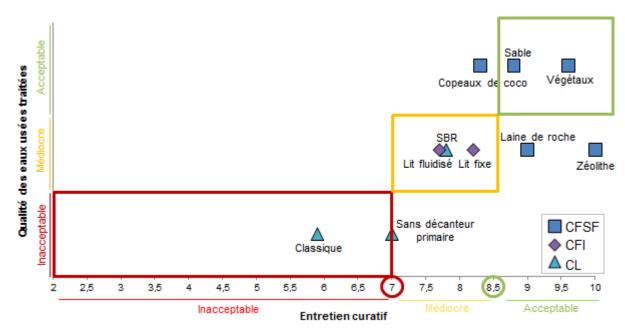


Figure 7 : Analyse conjointe de la qualité globale des eaux usées traitées et de l'entretien « curatif » de 10 filières

De ce graphe, se dégagent trois grands groupes :

- Un premier groupe (qualification « acceptable » de la qualité des eaux traitées et entretien « curatif ») avec deux filières de la famille CFSF :
 - o Filière « sable »
 - o Filière « végétaux »
- Un deuxième groupe (qualification « inacceptable » de la qualité des eaux traitées et entretien « curatif ») regroupe deux filières de la famille CL :
 - Filière « sans décanteur primaire »,
 - o Filière « classique ».
- Un troisième groupe (n'appartenant pas aux groupes précédents) regroupe 6 filières :
 - o Filières « copeaux de coco », « zéolithe » et « laine de roche » de la famille CFSF
 - o Filières « lit fixe » et « lit fluidisé » de la famille CFI
 - o Filière « SBR » de la famille CL

Dans ce 3^{ème} groupe, la filière « copeaux de coco » est la seule à délivrer une eau usée traitée de qualité « acceptable » et les filières « zéolithe » et « laine de roche » sont les seules dont les fréquences des opérations d'entretien « curatif » sont acceptables.

4.2 Dispositifs

468 469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

La même présentation est adoptée à l'échelle des dispositifs et la figure 8 résume la qualité globale des eaux usées traitées et l'acceptabilité de l'entretien « curatif » des 18 dispositifs pour lesquels les deux qualificatifs sont disponibles.

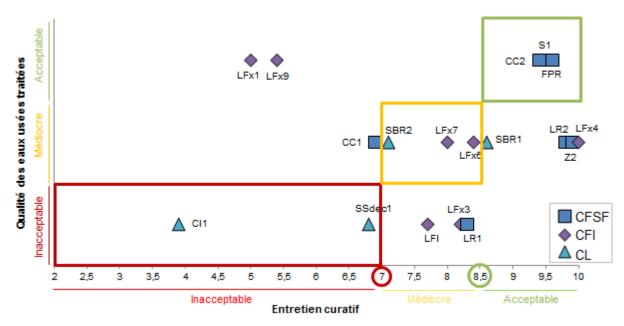


Figure 8 : Analyse conjointe de la qualité des eaux usées traitées et de l'entretien « curatif » des 18 dispositifs

De cette figure 8, se dégagent trois grands groupes :

490 491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

- Un premier groupe (qualification « acceptable » de la qualité des eaux traitées et entretien « curatif ») avec trois dispositifs de la famille CFSF :
 - S1 : le filtre à sable drainé traditionnel de la filière « sable »,
 - o CC2: l'un des dispositifs de la filière « copeaux de coco ».
 - FPR : l'unique dispositif suivi de la filière « végétaux ».
- Un deuxième groupe (qualification « inacceptable » de la qualité des eaux traitées et entretien « curatif ») avec les deux dispositifs de la famille CL :
 - o Cl1 : un des dispositifs de la filière « classique »
 - o SSdec1 : un des dispositifs de la filière « sans décanteur primaire »
- Un troisième groupe (n'appartenant pas aux groupes précédents) regroupe 13 dispositifs. La majorité (7) des dispositifs est dans la famille des CFI, 4 appartiennent à la famille des CFSF et 2 sont dans celle des CL :
 - o LFx1, LFx9, LFx4, LFx6, LFx7 et LFx3 : les dispositifs de la filière « lit fixe »,
 - o LFI: l'unique dispositif de la filière « lit fluidisé »,
 - o Z2 : l'un des dispositifs de la filière « zéolithe »,
 - o LR1 et LR2: les dispositifs de la filière « laine de roche »,
 - o CC1: l'un des dispositifs de la filière « copeaux de coco »,
 - SBR1 et SBR2 : les dispositifs de la filière « SBR ».

Dans ce 3^{ème} groupe, les dispositifs LFx1 et LFx9 sont les deux seuls à délivrer une eau usée traitée qualifiée d'« acceptable ». A l'inverse, trois dispositifs (LFx3, LFI et LR1) délivrent une eau usée traitée qualifiée de « inacceptable ».

Quatre dispositifs (Z2, LR2, LFx4 et SBR1) ont une fréquence d'entretien curatif qualifiée d'« acceptable » alors que trois dispositifs (LFx1, LFx9 et CC1) ont une fréquence d'entretien curatif jugée « inacceptable ».

5. Conclusion

Cette étude a permis de mettre en avant une très importante variabilité de la qualité des eaux usées traitées par les dispositifs suivis ainsi qu'une fréquence d'entretien curatif plus ou moins importante selon les exigences d'entretien des dispositifs.



Figure 9 : Mise en œuvre d'un filtre à sable chez un particulier

Ainsi, seul 12% des dispositifs agréés (2/17) et le filtre à sable vertical drainé (figure 9) répondent au qualificatif « acceptable » à la fois en termes de qualité des eaux usées traitées et de fréquence d'entretien curatif.

Ce constat est inquiétant, d'autant plus qu'il est obtenu par le suivi d'un parc jeune (80% des visites ont été réalisées sur des installations de moins de 4 ans) et à un taux de charge moyen en deçà des capacités nominales (55%). Attention, le jeu de données recueilli n'est pas représentatif de la situation nationale : il serait donc faux d'élargir ce constat inquiétant à la totalité du territoire français, il s'agit donc d'une alerte.

Suite à la diminution des surfaces du parcellaire constructible [loi Alur n°214-366, 2014], les propriétaires peuvent être enclin à choisir des dispositifs dont les emprises au sol sont moindres que celles des filières traditionnelles. L'enjeu est désormais de pouvoir leur fournir des dispositifs qui, non seulement sont autorisés par le biais de l'agrément français (lui-même basé sur la procédure de mise en circulation des produits de marquage CE sur le territoire européen), mais aussi génèrent, de façon pérenne, des eaux usées traitées de qualité dans un contexte d'entretien acceptable pour le particulier.

Cette étude, comme toute étude, n'a pas de valeur règlementaire et ne peut être utilisée pour interdire l'installation d'un dispositif agréé. Mais, inédite par son ampleur à l'échelle du territoire national et

- 540 européen, elle donne un éclairage scientifique et technique destiné à alimenter la réflexion des
- usagers et des responsables des politiques publiques aux diverses échelles du territoire : Commune,
- 542 Collectivité en charge du SPANC, Conseil Départemental, Agence de bassin, Ministères en charge de
- 1'assainissement non collectif, Commission européenne.
- Des réflexions et des études complémentaires sont menées dans le cadre du plan d'action national de
- l'assainissement non collectif (PANANC), qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'ANC, pour
- renforcer la réglementation française et notamment, européenne.
- 547 L'étude du groupe national public sur le suivi in situ des installations d'ANC est accessible sur le site
- d'Irstea par le lien : http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00054553.

549 Remerciements

- 550 Les auteurs remercient chaleureusement la totalité des acteurs qui ont participé au recueil des
- données et au financement de cette étude.

552 Bibliographie

- ASSEMBLÉE NATIONALE, SÉNAT (2014): « LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au
- logement et un urbanisme rénové ». Journal officiel de la République française, 0072, 26 mars 2014,
- 555 NOR: ETLX1313501L.
- 556 BOUTIN C., OLIVIER L., AGENET Ph., PARISI S., ARTUIT P., BRANCHU Ph., DECOUT A., DUBOIS
- 557 V., DUBOURG L., DHUMEAUX D., JOUSSE S., LEVAL C., MOULINE B., PORTIER N., RAMBERT
- 558 C., SOULIAC L. et SZABO C. (2017a): « Assainissement non collectif: Le suivi in situ des installations
- 559 de 2011 à 2016. » Rapport final, 186 p + annexes, disponible en ligne :
- http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00054553.
- 561 BOUTIN C., OLIVIER L., AGENET Ph., PARISI S., ARTUIT P., BRANCHU Ph., DECOUT A., DUBOIS
- V., DUBOURG L., DHUMEAUX D., JOUSSE S., LEVAL C., MOULINE B., PORTIER N., RAMBERT
- 563 C., SOULIAC L. et SZABO C. (2017b): « Assainissement non collectif: Le suivi in situ des installations
- 564 de 2011 à 2016. » Fiches techniques par dispositif, disponible en ligne:
- http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00054553.
- 566 BOUTIN C., OLIVIER L., AGENET Ph., PARISI S., ARTUIT P., BRANCHU Ph., DECOUT A., DUBOIS
- V., DUBOURG L., DHUMEAUX D., JOUSSE S., LEVAL C., MOULINE B., PORTIER N., RAMBERT
- 568 C., SOULIAC L. et SZABO C. (2017c): « Assainissement non collectif: Le suivi in situ des installations
- 569 de 2011 à 2016. » Synthèse technique du rapport final, 8p disponible en ligne :
- 570 http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00054553.
- 571 BOUTIN C., OLIVIER L., AGENET Ph., PARISI S., ARTUIT P., BRANCHU Ph., DECOUT A., DUBOIS
- 572 V., DUBOURG L., DHUMEAUX D., JOUSSE S., LEVAL C., MOULINE B., PORTIER N., RAMBERT
- 573 C., SOULIAC L. et SZABO C. (2017d): « Assainissement non collectif: Le suivi *in situ* des installations
- 574 de 2011 à 2016. » Synthèse tout public, 4p disponible en ligne:
- 575 http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00054553.

- 576 EME C., BOUTIN C. (2015): « Composition des eaux usées domestiques par source d'émission à
- 577 l'échelle de l'habitation. » Publication Onema. 69 p.
- 578 GUILLAUME S., CHARNOMORDIC B. (2005): « La logique floue pour l'extraction de connaissances
- 379 à partir de données en oenologie. Application à la couleur du vin rouge. » Revue française de
- 580 *l'oenologie*; 211:24–31, mars/avril 2005.
- 581 GUILLAUME S., CHARNOMORDIC B. (2011): « Learning interpretable Fuzzy Inference Systems with
- FisPro » International Journal of Information Sciences; doi:10.1016/j.ins.2011.03.025, 181(20), 4409-
- 583 4427.
- 584 Ministre d'État, MEEDDM (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la
- mer), MSS (Ministère de la santé et des sports) (2012) : « Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du
- 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement
- non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO₅ ».
- Journal officiel de la République française, NOR DEVL1205608A
- 589 Ministre d'État, MEEDDM (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la
- mer), (2010) : « Arrêté du 25 Janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux
- 591 en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement » Journal officiel de la République
- française, NOR: DEVO1001031A.
- 593 Ministre d'État, MEDDE (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), MASSDF
- 594 (Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes) (2015) : « Arrêté du 21 juillet
- 595 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif,
- 396 à l'exception des installations non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure
- 597 ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ » Journal officiel de la République française, NOR: DEVL1429608A.
- 598 NF EN 12566-3+A1 (2009): « Small Wastewater Treatment Systems for up to 50 PTE. » Publication
- 599 AFNOR.
- 600 OLIVIER L., LAOUAR I., DUBOIS V., BRANCHU P., LEGAT Y., BOUTIN C. (2018): «
- 601 Assainissement non collectif en France: comparaison statistique de la qualité des eaux usées
- traitées. » Techniques Sciences Méthodes ; 7/8 : XX.

Description des opérations	Type d'opération d'entretien « curatif »	Famille	Filière	Dispositif
	Décolmatage d'un coude en entrée		Copeaux de coco	CC2
	Remise en place du préfiltre		Laine de roche	LR1
	Réparation de la rampe d'alimentation de l'auget		Copeaux de coco	CC1
Hydraulique	Réglage des rampes de répartition	OFOE	Laine de roche	LR1
du système	Modification de la pente des écoulements hydrauliques du système	CFSF	Végétaux	FPR
	Curage du drain d'épandage			S 3
	Réglage de la pompe de relevage des eaux usées traitées		Sable	S1
	diffuseurs sonde	CFI	Lit fixe	LFx1, LFx6 LFx1
	compresseur/surpresseur	CFI	Lit fixe	LFx1, LFx6, LFx9
	·	CL	BA classique	CI1
	41 natural and a	CFI	Lit fixe	LFx1
	électrovannes	CL	SBR	SBR1, SBR2
	moteur d'entrainement	CFI	Disques biologiques	DB1
Changement	pompe de reprise des eaux usées traitées	CFSF CFI CL	Laine de roche Lit fixe Sans décanteur 1	LR1 LFx9 SSdec1
de matériel :	pompe de recirculation des boues	CFI	Lit fixe	LFx9
	tuyau d'injection d'air (airlift)	CL	Sans décanteur 1 BA classique	SSdec1 Cl1
	coude du diffuseur composant de la pompe à air	CFI		
	pompe à air		BA classique	Cl1
	programme de recirculation	CL	Sans décanteur 1	SSdec1
	raccords de flexible			Cl2
	batterie de commande	CL	SBR	Cl2
Média	Remplacement du média	CFI	Lit fixe	LFx1
	Remplacement du média du traitement complémentaire	CL Traitement complémentaire		TC1
	Nettoyage du premier niveau de sacs	CFSF	Laine de roche	LR1
	Adaptation du temps d'aération	CFI	Lit fixe	LFx3
	Adaptation du temps de recirculation			LFx6
Programmation	Reprogrammation	CFI	Lit fixe Lit fluidisé	LFx3 LFI
	Réalimentation électrique du dispositif disjoncté	CL	Sans décanteur primaire	SSdec1

	Réparation des raccords en sortie du surpresseur			LFx3
Circulation air/boue	Reconnexion du tuyau d'injection d'air (airlift)	CFI	Lit fixe	LFx9
	Modification du tuyau de recirculation	0		LFx6
	Rallonge du té d'inspection sur la canalisation de recirculation des boues			LFx6
	Ajout de plaque par un professionnel qualifié pour augmenter la hauteur de la paroi entre le réacteur et le clarificateur		Sans décanteur primaire	SSdec1
	Remise en service de la pompe de recirculation suite à une défaillance de la minuterie	CL		
	Rebranchement du manchon permettant le retour des boues		SBR	SBR5
Divers	Mise sous pression pour décolmatage des diffuseurs d'air	CFI	Lit fixe	LFx7
	Réensemencement du réacteur	CL	BA classique	CI1
	Réparation/renforcement de la filière suite à la déformation/écrasement de la cuve de traitement	CFSF	Ecorces de pin	EP1

Tableau I : Liste des opérations d'entretien curatif selon la famille, la filière et le dispositif

603

	Prescriptions techniques				
	Applicables aux installations d'ANC (pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO ₅) « Objectifs de moyen »		applicables aux systèmes d'AC et aux		
			installations d'ANC		
			(sauf charge brute de pollution organique		
			inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅)		
			« Objectifs de résultats »		
	[Ministre d'E	tat <i>et al.</i> , 2012]	[Ministre d'Etat et al., 2015]		
	caractéristiques	concentration	concentration	concentration	
			maximale à	rédhibitoire	
	en sortie de	maximale	respecter	redilibitolie	
	l'installation		moyenne journalière		
MES	30	85	-	85	
DCO	=	=	200	400	
DBO ₅	35	50	35	70	

Tableau II : Concentrations réglementaires (en mg.L⁻¹) applicables à l'assainissement

En m	g.L ⁻¹	Acceptable	Médiocre	Inacceptable	
MES		≤ 30	30 - 85	≥ 85	
DCO		< 200	200 - 400	≥> 400	
DBO ₅		< 35	35 - 70	≥70	
ètres 'ES	Famille CFSF hors filière « végétaux »	NK < 90 <u>et</u> N-NO ₃ > N-NH ₄ +	NK < 90 <u>et</u> N-NO ₃ < N-NH ₄ +	NIZ > 00	
Paramètres AZOTES	Filière « végétaux », Familles CFI et CL	NK < 33 <u>et</u> N-NO ₃ - < 30	NK < 90 <u>et</u> N-NO ₃ ⁻ > 30	NK ≥ 90	

Tableau III : Définition des trois classes de qualité retenues pour l'étude en termes de concentration en mg.L⁻¹ par paramètre

Age - Nb d'opérations d'entretien « curatif »	Jeune (< 1 an)	Moyenne (3 ans - 5 ans)	Agée (> 7 ans)
0 opération	Acceptable (10)	Acceptable (10)	Acceptable (10)
1 opération	Inacceptable (0)	Médiocre (5)	Acceptable (10)
2 opérations ou plus	Inacceptable (0)	Inacceptable (0)	Médiocre (5)

Tableau IV : Règles « floues » pour les fréquences des opérations d'entretien « curatif »